20800 - Est-il une condition de validité du sacrifice que la bête soit égorgée par un musulman ?

question

Quand on se rend à une ferme dans une des provinces du Canada (c'est peut-être aussi le cas pour d'autres localités) pour acheter un mouton ou un bœuf, on nous en fixe le prix sur la base du poids. C'est-à-dire qu'une fois la bête tuée, on la pèse et calcule le prix en fonction du poids et y ajoute les frais de l'usage des locaux, les charges du découpage et de l'emballage... Est-ce permis à propos du sacrifice ? Faut-il acheter la bête seule ? La plupart des fermiers ne l'accepteraient pas puisqu'ils perdraient les frais de l'abattage et du découpage...

la réponse favorite

Louange à Allah.

La condition de validité du sacrifice est que la bête soit immolée dans l'intention d'en faire une offrande ; celle tuée pour la consommation courante ne peut pas en tenir lieu. Dans al-Madjmou' , an-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit : L'intention est une condition de validité .

Il n'y a aucun mal à ce que vous achetiez un Sacrifice selon la pratique indiquée dans la question, à condition que l'ouvrier chargé de l'abattage soit musulman et qu'il tue l'animal avec l'intention d'en faire un Sacrifice. Si tel n'est pas le cas, que l'un d'entre vous tue la bête, quitte à laisser l'ouvrier se charger de l'abattage.

Dans ach-charh al-mumti' (7/494), Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit : « Il est invalide de mandater un chrétien ou un juif pour tuer la bête à sacrifier, bien qu'un animal égorgé par l'un et l'autre nous soit consommable. C'est parce que l'immolation est un acte cultuel. Et comme tel, elle ne peut être valablement effectué par un chrétien ou un juif,

l’un et l’autre n’étant pas aptes à effectuer un acte d’adoration et de rapprochement (à Allah) à cause de leur infidélité qui empêche l’agrément de leurs actes cultuels. Or ce que l’on ne peut faire valablement pour soi-même, l’on ne peut pas le faire pour autrui. Cependant , on peut mandater un chrétien ou un juif pour tuer une bête destinée à la consommation courante. Allah le sait mieux.